

Service instructeur
Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

N° 2e/123-06

Service consulté
Association Départementale du Tourisme

BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE

Résumé : *Il est proposé d'attribuer une subvention de 326 800 € à la Communauté de Communes du Jura Alsacien. qui envisage de construire un bâtiment comportant l'hôtel communautaire et un office de tourisme.*

La Communauté de Communes du Jura Alsacien a décidé de réaliser un complexe communautaire incluant la Maison du Tourisme et le siège de la Communauté de Communes du Jura Alsacien. Ce projet est conçu autour de trois idées : créer un bâtiment en harmonie avec les organisations spatiales caractéristiques de la Ville de Ferrette ; proposer une fonctionnalité irréprochable ; valoriser l'ensemble des atouts qui sont offerts par un environnement d'exception.

Ce complexe polyvalent devra permettre l'organisation de conférences, de projections, de séminaires, d'expositions, d'assemblées du Conseil de la Communauté de Communes, tout en réservant des locaux pour des permanences sociales et un espace réservé au Conseil Général.

Cette opération ambitieuse se concrétisera par un espace important consacré à la Maison du Tourisme dont l'action est désormais étendue aux territoires formés par les quatre Communautés de Communes du sud du département. Le bâtiment s'étendra au pied du château de Ferrette dans le respect des conditions architecturales du site.

L'ensemble des travaux est estimé à 1 912 587 € HT selon devis descriptif et estimatif élaboré par le cabinet d'architectes DRLW ARCHITECTES, 32 rue Victor Schoelcher à MULHOUSE, maître d'œuvre du projet. Le coût des prestations intellectuelles est estimé à 352 468 €.

Le montage financier de l'opération fait état d'une dotation de développement rural d'un montant de 155 000 €, d'une subvention dans le cadre du programme avenir du territoire entre Saône et Rhin de 254 759 €, d'une subvention de la Région Alsace au titre de la création d'équipement touristique structurant de 44 000 €, la Communauté de Communes du Jura Alsacien prenant en charge 50,60% du montant du projet, soit 644 525 €.

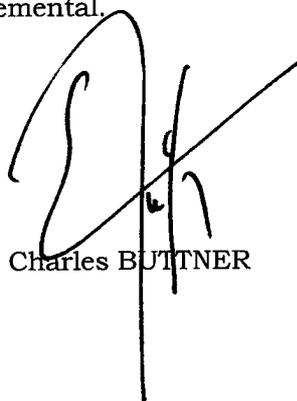
S'agissant de la construction d'un office de tourisme et d'un bâtiment communautaire, la règle établie par notre assemblée est celle de l'examen en totalité au titre du programme correspondant à l'affectation principale du bâtiment. Dans ce cas, l'office de tourisme représentant la surface la plus importante, le dossier est instruit en totalité au titre de la politique en faveur des bâtiments communaux à vocation touristique.

La subvention pour ce projet pourrait s'élever à 326 800 €, correspondant à un taux de 43% (taux 2005) appliqué sur une dépense subventionnable maximale de 760 000 € HT (plafond de dépenses pour des bâtiments à destination diverse).

Aussi, je vous propose :

- d'octroyer à la Communauté de Communes du Jura Alsacien une subvention de 326 800 € pour la construction d'un bâtiment qui comportera l'hôtel communautaire et l'office de tourisme
- de prélever les crédits sur l'enveloppe 80104, chapitre 204, nature 20414, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER

